

ASSISES NATIONALES DES SPORTS MECANIKES Auto & Moto

20_21 janvier 2018 – CREPS de Bourges

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'**enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

Ouverture



Bienvenue

Arnaud JEAN
Secrétaire Général UFOLEP

Bruno DOUILLARD
Elu national

Thierry BROYDE
Elu national en charge des sports mécaniques Auto

Gilles COUTURE
Elu national en charge des sports mécaniques Moto

Jean Claude SABLE
Membre du Comité Directeur National

Pierre CHEVALIER
Directeur Technique National

Benoit GALLET
DTNA – Vie sportive

Daniel HEAULME
Responsable technique national - Auto

Daniel PITOUX MASSON
Co responsable technique national - Moto

Véronique MICHNOWSKY
Co responsable technique national - Moto

Ouverture – intervention d’Arnaud Jean

Les sports mécaniques ont leur place à l’UFOLEP : attentives à leur environnement et aux nuisances qu’elles peuvent générer, accessibles pour le plus grand nombre, des associations éducatives, notamment vers les plus jeunes, des associations solidaires, des animations sur tous les territoires, des animations dans des milieux ruraux, des associations sérieuses, des structurations, sérieuses.

L’UFOLEP nationale souhaite accompagner leur développement.

Les CN ont été renouvelées cette saison

Remerciements aux anciens membres et souhaiter la bienvenue aux nouveaux (les 2 CN sont animés par un nouveau responsable, une doublette en moto (Véronique Michnowsky et Daniel Pitoux Masson) et Daniel HEAULME en auto.

Nous pouvons nous réjouir de dépasser la centaine de participants sur ce rassemblement !

De nouvelles modalités principalement en moto sont mises en place afin de mieux prendre en compte l’ensemble des activités (différents groupes de travail, volonté d’associer les professionnels de notre réseau afin que nos forces vives travaillent mieux ensemble !

Une forte volonté politique de prise en compte des sports mécaniques avec la présence de 5 élus du CD national et 2 membres de la DTN lors de ce weekend. Je salue Thierry Broydé, Gilles Couture, Jean Claude Sablé et Bruno Douillard.

Ouverture – intervention d'Arnaud Jean

Une volonté de mieux travailler ensemble au sein de la Ligue de l'APAC et des fédérations sportives

Des représentants de l'Ufolep au sein du CA APAC (Bruno D et Pierre C)

La mise en place de 2 groupes APAC LIGUE UFO avec un nouvel état d'esprit : L'APAC, la Ligue et l'UFOLEP agissent ensemble au service du développement fédératif.

Des rencontres avec 3 CNS ont eu lieu en novembre. Merci à Roger Evrard, Pdt et Alain Caubet, directeur et aux membres des CNS présents pour la qualité des échanges.

L'annonce des améliorations mises en œuvre :

L'expérimentation de la licence moto à la manifestation attendue depuis si longtemps et mise en œuvre la saison dernière pour laquelle nous espérons un fort développement

J'annonce aujourd'hui une extension vers d'autres activités dont le trial 4x4

Volonté de simplification administrative (Possibilité de souscrire la VTM en Ligne)

Délai d'encaissement des VTM (au plus tard le mercredi suivant la manif sur demande)

Accélération des procédures d'envoi des attestations d'assurance pour les VTM

Explication des modalités de couverture des VTM (un schéma sera projeté un peu plus tard lors de la présentation du diapo)

Permettre aux responsables des Commissions Sportives un accès direct avec le directeur de l'APAC et si besoin le Pdt en cas d'urgence.

Ouverture – intervention d’Arnaud Jean

Nous n’en sommes qu’aux premières étapes et le renouvellement du contrat en avril 2019. Quelques mots de Bruno DOUILLARD sur les modalités de renouvellement du contrat assurance fédéral en 2019 qui profite de ce temps à Bourges pour échanger avec des techniciens, des élus et des pros sur les demandes de notre réseau.

Même si nous avons connu des turbulences fortes depuis 2012, les activités mécaniques restent des disciplines fortes pratiquées dans plus de 800 associations dans 11 régions métropolitaines sur 13 de la nouvelle loi Notre et dans 88 départements en moto et 86 en auto. Vous le savez notre plan national de développement marque Fédérer comme priorité nationale.

Pour ce qui concerne le renouvellement des licences par rapport à la saison n-1 nous sommes à ce jour en avance en auto et légèrement en retard en moto

Des craintes sur la mise en œuvre du décret du 9/08 dernier mais un bon dialogue avec la FFM, avec laquelle les relations sont excellentes entre politique mais aussi entre techniciens (cf la présence hier du DTN adjt Olivier Robert de la FFM en charge de la sécurité de la pratique qui est venu à votre rencontre). L’avenant à la convention nous a été proposé vendredi soir par le directeur général de la FFM.

Ouverture – intervention d'Arnaud Jean

Pour l'auto cela sera beaucoup plus difficile, Pierre Chevalier vous détaillera la stratégie de l'UFOLEP, nous avons rencontré le ministère qui a indiqué qu'il nous soutiendrait.

Nous sommes dans la même situation qu'en 2007 lors de la mise en place de l'arrêté relatif à la certification des officiels, nous pensions que la FFSA allait faire disparaître l'auto au sein de notre FD, nous résisterons de la même façon et nous nous battons ensemble pour maintenir le travail de grande qualité que vous avez engagés depuis de nombreuses années (travail qui paie car nos assureurs constatent une diminution de notre sinistralité ! Fort de l'appui du ministère.

Nous vous remercions de votre investissement et de votre sérieux et nous restons à vos côtés pour vous accompagner dans le développement de vos pratiques !

Arnaud JEAN, Secrétaire général de l'UFOLEP

Assurance des activités sportives



Les actions engagées et ou à venir

Un travail de négociation et donc de développement de nouvelles formules assurancielles liées à des actions spécifiques

- Pour les activités sports mécaniques, mise en place licences à la manifestation moto

Un travail d'anticipation du renouvellement de notre contrat d'assurance fédéral

- Etat des lieux (forces/faiblesses du dispositif actuel)
- Perspectives/au nouveau contrat (besoins aux personnes morales/personnes physiques/activités...)
- Présentation des hypothèses pour 2019/2023

Un travail d'anticipation du renouvellement de notre contrat d'assurance fédéral !
Pourquoi ?

- Pour répondre aux exigences réglementaires (code du sport)
- Pour être acteur de nos choix / Agir et non subir
- Pour adapter notre contrat à la réalité de nos pratiques et structures
- Pour anticiper les risques potentiels et leurs conséquences sur notre fonctionnement
- Pour améliorer nos outils et autres dispositifs fédéraux

L'échéancier

1^{er} trimestre 2018
Entretiens et
consultation
réseau
(asso/comités/activ
ités...)

AG Bar Le Duc
Retour sur 1^{ere}
étape et
Présentation des
hypothèses liées
au renouvellement
du contrat

2^{eme} et 3^{eme}
trimestre 2018
réalisation cahier
des charges et
appel d'offres

**AG 2019
présentation et
mise aux votes
du choix de
l'assureur fédéral**

Souscription en ligne de la VTM (assurance)



Procédure souscription contrat manifestation sportive motorisée en lien avec engagesport

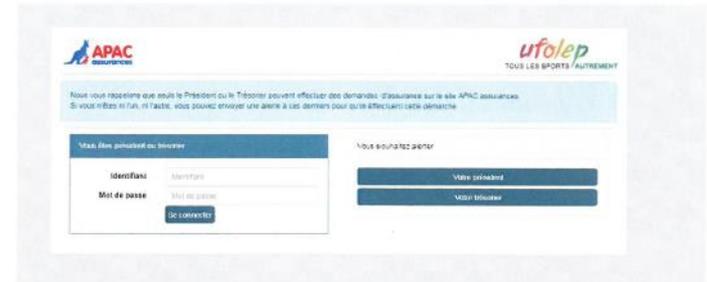
Une icône doit être intégrée au site internet engagesport pour une redirection sur le site internet www.apac-assurances.org

En cliquant sur l'icône, la page de connexion rappelle que seuls les présidents / trésoriers peuvent se connecter sur le site www.apac-assurances.org pour réaliser la demande en ligne.



Il est désormais possible de réaliser une demande dématérialisée de souscription du contrat Manifestation sportive motorisée sur le site internet de l'APAC :

www.apac-assurance.org



Une fois connecté l'internaute trouvera dans le menu de navigation de son espace dédié l'onglet « Nos demandes ».



Point de situation :

Evolution de la réglementation légale

Décret du 9 août 2017

Décret du 09 août 2017

1. On passe d'un régime d'autorisation à celui de déclaration
2. L'avis de la fédération délégataire est obligatoire, mais constitue seulement une des pièces du dossier déposé en Préfecture.
3. En cas de non réponse préfectorale, la course est autorisée : le silence vaut accord. Seul un arrêté d'interdiction préfectorale peut empêcher l'organisation de la course.
4. L'avenant à la convention avec la FFM transfère la responsabilité juridique sur les épaules de l'UFOLEP ; ainsi, pas de visa fédéral, pas de course organisée sous l'égide de l'UFOLEP.

Octobre-novembre 2017 : contacts avec la directeur juridique de la FFSA et la FFM pour envisager la mise en place d'une convention.

Novembre 2017 : courrier à l'attention du ministère des sports demandant une audience sur le sujet.

29 novembre 2017 : réunion avec la FFM pour faire un avenant à la convention existante.

30 novembre 2017 : publication de l'arrêté d'application au JO.

30 novembre 2017 : RDV avec le ministère des Sports.

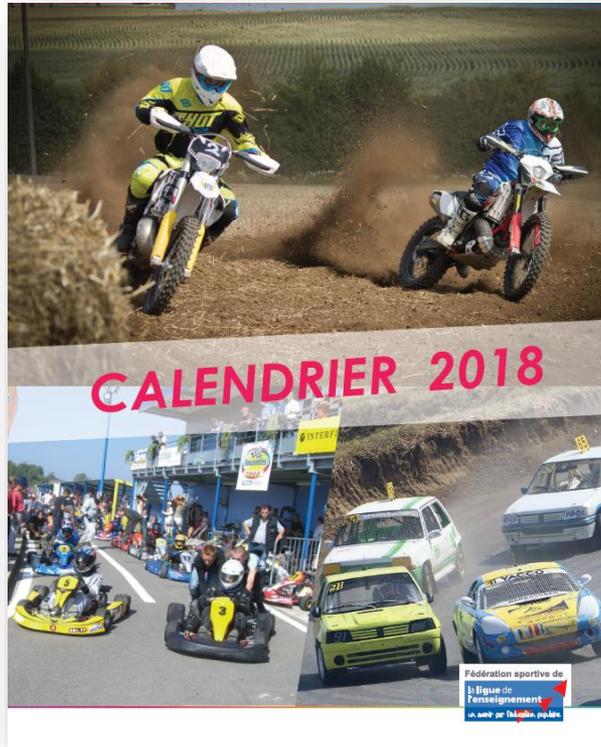
07 décembre 2017 : Deuxième RDV avec la FFM.

Décembre 2017 : Courrier officiel adressé au président de la FFSA par notre président.

Janvier-février 2018 : circulaire ministérielle

1er février 2018 : RDV avec la FFSA

Manifestations sportives 2018



Cliquez [ICI](#)

Evènementiels Nationaux



POUILLENAY (21)



Organisateurs : Simplifiez vous la vie !

- Un mini-site internet pour chacune de vos manifestations en moins de 15 minutes,
- La saisie directe en ligne des demandes d'inscriptions par les licenciés,
- La vérification des licences,
- Le paiement en ligne de leurs inscriptions (CB, chèque, virement),
- La gestion en temps réel de vos listes d'inscrits (extraction à volonté et à tout moment),
- Un reporting financier précis et méticuleux des encaissements d'inscriptions (avec accompte et versements sur demande),
- Une interface simple de saisie ou d'import des résultats,
- **Un support technique à votre écoute.**

De nouveaux services pour les clubs et pilotes !

Licence à la manifestation & Engagements et paiements en ligne aux courses

organisateurs.ufolep.org / inscriptions.ufolep.org

Fédération sportive de la **ligue de l'enseignement** un sport pour l'éducation populaire

ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

Recherchez un évènement

Formation - Réunion - Evènement | Tous les sports

Prochains évènements

ufolep
LES SPORTS / AUTRE

1er semestre - Virey (31)
28 janvier - Gymnastique

aux gestes de premiers secours
PSC 1
à la fin de l'année de 18h
à la fin de l'année

28 janvier - Formation PSC1

OSTES QUE SAUVENT
PSC 1
à la fin de l'année de 18h
à la fin de l'année

28 janvier - Formation PSC1

Animation du réseau

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

NOUVELLE SAISON!
Sports mécaniques moto



INSCRIPTION EN LIGNE AU CALENDRIER FEDERAL DES SPORTS MECANIQUES 2018

Les comités UFOLEP (départements ou régions) ont jusqu'au 31 décembre 2017, dernier délai, pour inscrire leurs épreuves au calendrier fédéral 2018 de sports mécaniques.

Seuls les comités régionaux, à défaut des départementaux doivent transmettre le calendrier.

Contact :
Isabelle MATTHEY - imatthey.laligue@ufolep-usep.fr - 01 43 58 97 78

SASIR VOTRE CALENDRIER

NOUVEAUX SERVICES

Pour la saison 2017 - 2018, les organisateurs d'épreuves UFOLEP bénéficient de nouveaux outils pour faciliter toutes les démarches administratives et contribuer au rayonnement de leurs manifestations.

Créez votre manifestation




La plateforme UFOLEP vous permet de créer un événement, de gérer les inscriptions, de proposer le paiement en ligne, de gérer la liste des participants, de communiquer les résultats, de publier votre événement sur les réseaux sociaux, etc. Pour les licenciés Ufolep qui s'y inscrivent, c'est plus simple et plus rapide.

Il est désormais possible de réaliser une demande dématérialisée de souscription du contrat Manifestation sportive motorisée sur le site internet de l'APAC.
[Lire la suite...](#)

Notice de procédure de souscription : [ici](#)

CANIER DES CHARGES 2018

LICENCE UNE MANIFESTATION « SPORTS MECANIQUES MOTO »



Tapis environnemental UFOLEP

L'UFOLEP vous propose d'acheter à tarif préférentiel votre tapis répondant aux caractéristiques environnementales. Prix unitaire : 40 € TTC / unité.

Le bon de commande, téléchargeable est à retourner avec le chèque à l'ordre de l'UFOLEP à...

La licence UFOLEP - une manifestation, expérimentée en 2017 est reconduite pour la...

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

NOUVELLE SAISON!
Sports mécaniques auto



INSCRIPTION EN LIGNE AU CALENDRIER FEDERAL DES SPORTS MECANIQUES 2018

Les comités UFOLEP (départements ou régions) ont jusqu'au 31 décembre 2017, dernier délai, pour inscrire leurs épreuves au calendrier fédéral 2018 de sports mécaniques.

Seuls les comités régionaux, à défaut des départementaux doivent transmettre le calendrier.

Contact :
Isabelle MATTHEY - imatthey.laligue@ufolep-usep.fr - 01 43 58 97 78

SASIR VOTRE CALENDRIER

NOUVEAUX SERVICES

Pour la saison 2017 - 2018, les organisateurs d'épreuves UFOLEP bénéficient de nouveaux outils pour faciliter toutes les démarches administratives et contribuer au rayonnement de leurs manifestations.

Créez votre manifestation




La plateforme UFOLEP vous permet de créer un événement, de gérer les inscriptions, de proposer le paiement en ligne, de gérer la liste des participants, de communiquer les résultats, de publier votre événement sur les réseaux sociaux, etc. Pour les licenciés Ufolep qui s'y inscrivent, c'est plus simple et plus rapide.

Il est désormais possible de réaliser une demande dématérialisée de souscription du contrat Manifestation sportive motorisée sur le site internet de l'APAC.
[Lire la suite...](#)

Notice de procédure de souscription : [ici](#)

LOI

Suite à la parution du décret du 9 août 2017 modifiant le régime de déclaration des manifestations sportives, l'UFOLEP nationale s'est rapprochée du service juridique du ministère des sports et de la FFSA afin d'élaborer une convention. Vous trouverez sur le lien ci joint, l'arrêté du 30 novembre précisant les modalités d'application du décret.

Sports mécaniques moto

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Structuration des sports mécaniques moto



Daniel PITOUX-MASSON



Véronique MICHNOWSKY

RESPONSABLES DE L'ACTIVITÉ

ÉLUS NATIONAUX EN CHARGE DU SUIVI DE L'ACTIVITÉ



Gilles COUTURE



Florent CEBRON



Patrick BOURCIER



Dominique ROUX



Jean TRAGUS

GT VITESSE IT



Lynda BLANCHI



Lionel BALLIGAND



Loïc FOURNIER



Jean HUSSON

GT QUAD

GT MOTO 50



Thierry BROYDE



José ROIG

**TRIAL -
EXPERTISE TERRAIN**

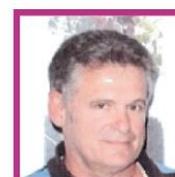


Thierry HELFER

GT ECOLE DE CONDUITE



Dominique MOREAU



Jean-Claude SABLE
**GESTION DES
EPREUVES I.M.B.A.**

Présentation de la procédure administrative

Visa Fédéral obligatoire

Nouvelle procédure : Obligation du visa fédéral



TOUS LES SPORTS AUTREMENT

N° D'ÉPREUVE :
MOTO-CLUB :
N° D'AFFILIATION :
DATE :
LIEU :
ORGANISATEUR TECHNIQUE :
E-MAIL :
TELEPHONE :

MOTOCROSS

PREAMBULE

Suite au décret du 09 août 2017 qui modifie le régime de déclaration des manifestations sportives, l'UFOLEP va mettre en place une procédure permettant de contrôler l'organisation des courses qui se déroulent sous son égide. En effet, afin de garantir la sécurité des pratiquants et des spectateurs, et conformément à la convention signée entre l'UFOLEP et la FFM, un visa numéroté sera délivré à l'organisateur certifiant que la liste des points à contrôler a bien été respectée.

⚠ EN L'ABSENCE DE VISA FEDERAL, LA COURSE NE POURRA ETRE ORGANISEE SOUS L'EGIDE DE L'UFOLEP

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de l'UFOLEP, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 : Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 : Procédure

L'organisateur envoie le dossier complet d'organisation pour avis au comité local UFOLEP avec le règlement particulier signé.

↓

Le comité Départemental UFOLEP vérifie l'ensemble du dossier et le valide en signant le règlement particulier et transmet numériquement à l'adresse mail : visacourse@ufolep.org toutes les pièces à l'UFOLEP nationale qui délivre alors un visa.





TOUS LES SPORTS AUTREMENT

VISA D'ORGANISATION

Dossier suivi par Nicolas ARMAND / Poste : 01 43 58 97 70

Monsieur le Président,

Nous vous informons qu'après étude de votre dossier concernant l'organisation de l'épreuve citée ci-dessous, l'UFOLEP vous a délivré le visa d'organisation N°: 18/...

Numéro de l'épreuve

Club organisateur	:	
Nature	:	
Spécialité	:	
Capacité	:	
Type de championnat	:	
Date de début	:	
Lieu	:	
Nom de l'épreuve	:	

Nous vous rappelons en outre que le visa de cette épreuve vous est délivré sous réserve que :

- Le contrat d'assurance souscrit pour l'épreuve, conformément à la législation actuellement en vigueur ;
- Le site de pratique, si nécessaire, ait été déclaré homologué ou agréé par les autorités compétentes ;
- Vous obteniez des pouvoirs publics et/ou des autorités administratives nécessaires conformément à la législation actuellement en vigueur ;
- Vous respectiez les règles de sécurité établies par l'UFOLEP ;
- Les officiels soient nommés, sur la base de leur licence validée et titulaire de la qualification requise.

Nous vous rappelons que le jour de l'épreuve, les participants et les officiels doivent présenter leur licence dûment enregistrée pour l'année en cours.

Vous souhaitant pour votre épreuve une totale réussite nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations sportives.

Pierre CHEVALIER
DTN

Copie comité





FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME



TOUS LES SPORTS AUTREMENT

CONVENTION

Entre

LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME (FFM)

Sise 74 avenue Parmentier, 75011 PARIS représentée par son Président en exercice,
Monsieur Jacques BOLLE

ET

L'UNION FRANCAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUES (UFOLEP)

Sise 3 rue Récamier, 75341 PARIS Cedex 07 représentée par son Président en exercice,
Monsieur Philippe MACHU.

Préambule :

Le décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives et l'arrêté ministériel du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives comportant des véhicules terrestres à moteur imposent aux organisateurs de manifestations motocyclistes, organisées à partir du 14 décembre 2017, sur des circuits permanents homologués, de recueillir l'avis de la Fédération Française de Motocyclisme, en tant que Fédération délégataire, préalablement au dépôt de leur dossier de déclaration auprès de l'autorité administrative (article R 331-22-1 du code du sport).

Il peut néanmoins être fait exception à cette obligation, notamment lorsque ces manifestations sont organisées par une fédération agréée ou l'un de ses membres et qu'il existe, dans la discipline faisant l'objet de la manifestation, une convention annuelle conclue entre cette fédération et la fédération délégataire et portant sur la mise en œuvre par la fédération agréée des Règles Techniques et de Sécurité édictées par la fédération délégataire (articles R 331-22-1 2° et A 331-18 2° du code du sport).

Ainsi, dans la logique des conventions signées antérieurement entre elles, la FFM et l'UFOLEP ont souhaité se rapprocher afin de signer une convention spécifique ayant pour objet de définir les conditions auxquelles la FFM accorde à l'UFOLEP, en qualité de Fédération agréée, ainsi qu'à ses membres, le bénéfice de déroger à l'obligation de recueillir l'avis de la FFM dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives sur circuits permanents homologués.

Convention FFM - UFOLEP 1/3

Partenariat



Négociations en cours

Les pistes évoquées:

- Promotion et rayonnement au sein de notre réseau à travers nos supports de COMM, évènements et dispositifs éducatifs
 - E-mailing
 - Plateforme Inscription en ligne
 - Les sites web dédiés: 24 MX, ufolep.org, site de la CNS moto,
 - Couverture de l'évènementiel STF (matériels signalétiques et goodies)
 - Accompagnement des écoles de pilotage et moto école

Licence à la manifestation

CAHIER DES CHARGES
2018

LICENCE UNE MANIFESTATION
« SPORTS MECANIQUE MOTO »



Modalités :

- Inscription et paiement en ligne obligatoire (jusqu'à J-3)
- Tarif : 60 € + frais d'engagement
 - 40 € dont 1,50 € de frais bancaire : 38,50 € pour le club organisateur
 - 10 € pour le comité départemental
 - 10 € pour la fédération : passeport moto et réinvestissement pour la formation des acteurs et la sécurisation des circuits.
- Avis du comité Ufolep au préalable
- 50 pilotes maximum
- Obligation pour le pilote : certificat médical + CASM
- Tarif assurance : VTM (tarifs en vigueur) + forfait 50 pilotes (RC/IA) = 55,50 €

Bilan 2017 :

- 8 comités
- 15 manifestations
- 74 pilotes non licenciés accueillis

Réponse aux questionnements

EX LIMOUSIN : Le règlement du 50 à galet modifications. Le national solex à quand ?

COTE D'OR & SAONE ET LOIRE :

- Pourquoi organiser la CNS à Bourges, difficile d'accès, tant en train qu'en voiture? Une autre ville mieux desservie serait plus adaptée (Paris, Lyon...). Nous souhaitons tous le développement durable.
- Les éducatifs (65cc et 85cc) sont ils au programme du STF 2018?
- Une catégorie 125 est elle envisagée au STF dans les années à venir? Cela nous permettrait d'être en accord avec les besoins et les demandes des pilotes.
- Possibilité de prévoir une récompense par pilote de région présent à la finale (pour ne pas avoir à choisir à qui les donner parmi nos pilotes) ?
- Est il possible de travailler sur la mise en place d'un format compétitif pour les éducatifs en UFOLEP ? - Est il possible d'abaisser l'âge pour piloter une 125cc de 14 à 13ans (beaucoup de jeunes à 13ans ayant déjà des grands gabarits ne leur permettant plus de rouler sur des 85 ou des 100cc) ?
- Serait il possible de changer le règlement et de faire en sorte qu'un pilote soit qualifiable, même si il ne dispute pas l'intégralité des courses qualificatives de sa région mais seulement un nombre X déterminé à l'avance (par exemple la moitié plus une) ? Certaines épreuves tombant le même jour que les compétitions UFOLEP, les pilotes doivent choisir...et sacrifie bien souvent l'UFOLEP. Les régions pourraient ainsi avoir plus de pilotes qualifiables au STF.

Organisation des travaux de l'après midi

Atelier : MOTOCROSS

Atelier : MOTO 50

Atelier : QUAD

Atelier : ECOLE DE CONDUITE

Structuration des sports mécaniques Auto



Daniel HEAULME

RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ



Thierry BROYDE

ÉLU NATIONAL EN CHARGE DU
SUIVI DE L'ACTIVITÉ



Muriel CLUZEAU



Jean-Pol DENIS



Patrick FEULLERAT



Claude MAGNIEN



Jean-Marie PINEAU



Alain RAYANI

Réponse aux questionnements

<http://www.ufolep-cns-auto.fr/faq>